



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2016
19 heures 00

SL/MG

N° 001989

Ressources
Humaines -
recrutements
d'agents contractuels
- Accroissement
saisonnier d'activité

Affiché le :

Le mardi 12 avril 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 avril 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale),

ONT DONNE PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

ABSENTS : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

L'ensemble des recrutements sont limités y compris ceux consacrés aux besoins saisonniers. Il est demandé aux chefs de services, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines, d'assurer une gestion rigoureuse des départs en congés de façon à recruter des contractuels pour « accroissement saisonnier d'activités », non pour palier au remplacement de personnels titulaires en congés.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les services Nettoyement, Voirie et Sports.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les recrutements suivants :

Service	Nombre d'agents /grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Voirie	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35 h/semaine)	Du 15/04/2016 au 15/10/2016	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice Brut 340/Indice Majoré 321.
Voirie	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35 h/semaine)	Du 01/07/2016 au 31/07/2016	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice Brut 340/Indice Majoré 321.
Nettoisement	2 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35 h/semaine)	Du 01/07/2016 au 31/08/2016	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice Brut 340/Indice Majoré 321.
Nettoisement	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet (35 h/semaine)	Du 13/04/2016 au 31/08/2016	Echelle 3 – 1 ^{er} échelon – Indice Brut 340/Indice Majoré 321.

Vu, la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 –2.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve, les propositions de recrutement pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Autorise, Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au chapitre 012 de l'année 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI